

À L'ATTENTION DES ASSOCIATIONS MEMBRES DE LA FIFA

Circulaire n°1716

Zurich, le 12 mai 2020

SG/lvi/zst

Tenue du 70^e Congrès de la FIFA le 18 septembre 2020 sous forme virtuelle

Madame, Monsieur,

Nous nous référons à la circulaire n°1711 du 11 mars dernier, relative au report au 18 septembre 2020 du 70^e Congrès de la FIFA, initialement prévu le 5 juin 2020 à Addis-Abeba (Éthiopie), en raison des inquiétudes liées à la pandémie de Covid-19.

Depuis lors, la situation s'est aggravée et reste encore alarmante. De nombreux gouvernements ont déclaré l'état d'urgence et mis en place des mesures pour réduire le risque de transmission, portant notamment sur le respect de la distanciation sociale, des restrictions sur les déplacements et des limitations des rassemblements de personnes.

Le 13 mars 2020, la Confédération suisse a publié l'Ordonnance sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus (Covid-19). Sur la base de l'art. 6b de cette ordonnance et en sa qualité d'entité de droit suisse, la FIFA peut, à l'instar d'autres associations basées en Suisse, organiser son Congrès annuel à distance et autoriser ses membres à exercer leurs droits – notamment électoraux – par écrit ou en ligne.

Sachant que la santé des membres de la communauté internationale du football est au cœur du processus décisionnel et compte tenu de l'impossibilité de réunir l'ensemble des membres de la FIFA sur un même lieu en septembre de cette année, le 11 mai 2020 le Bureau du Conseil a décidé que le 70^e Congrès de la FIFA, prévu le 18 septembre 2020, se tiendrait sous forme virtuelle.

La convocation au 70^e Congrès de la FIFA sera adressée en temps voulu aux membres, avec un exemplaire de l'ordre du jour et du Rapport annuel de la FIFA 2019. Si une association membre souhaite soumettre un point à l'ordre du jour du Congrès, elle devra adresser sa demande au secrétariat général de la FIFA par écrit, accompagnée d'une brève explication, d'ici au 18 juillet 2020 (cf. art. 28, al. 1 des Statuts de la FIFA).

De plus amples informations sur l'organisation du 70^e Congrès de la FIFA, prévu le 18 septembre 2020, notamment en ce qui concerne l'exercice du droit de vote par écrit ou en ligne, seront communiquées en temps voulu.

Pour toute question concernant le 70^e Congrès de la FIFA, n'hésitez pas à contacter le secrétariat général de la FIFA par courriel, à l'adresse congress@fifa.org.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

FIFA

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'FS', is written between two horizontal lines.

Fatma Samoura
Secrétaire Générale

Copie à : - Conseil de la FIFA
 - Confédérations